

Enclave belge de Lado, Doufilé (alt., 840 mètres), octobre. — Muséum de Paris,

Espèce très voisine d'*immersus* Murray, mais facilement reconnaissable à son rostre court et large. Les côtes et les rugosités élytrales sont aussi beaucoup moins saillantes et la tache noire apicale moins denticulée à son bord antérieur que chez *immersus*.

9. L. (in sp.) *OBTUSATUS* J. Thoms. — Congo belge : 2 ♂, l'un du Haut-Ouellé (rivière Dongou et affluents, alt., 1,100 mètres), l'autre de l'Enclave de Lado (Doufilé, alt., 840 mètres).

Chez ces deux individus, la coloration noire apicale des élytres n'est pas aussi profondément échancrée au niveau de la 2<sup>e</sup> côte que chez les exemplaires typiques.

10. L. (in sp.) *AMPLIATUS* Fahr. — Abyssinie : provinces équatoriales, pays de Dimé, ♂, ♀; Harar, 1 ♂.

Dans les exemplaires d'Abyssinie, le pronotum est concolore ou à peine rembruni au milieu; dans celui de Harar, il est parcouru sur son disque par une large bande longitudinale noire, un peu dilatée postérieurement, mais qui n'atteint pas le bord antérieur.

11. L. (*CHLAMIDOLYCUS*) *TRABEATUS* Guér.-Ménev. (color. typ. et var.). — Harar et vallée du Maour, ♂, ♀.

12. *CLADOPHORUS SEMIFLABELLATUS* Murray (*nec* J. Thoms). — Environs de Harar : Belaoua, 1 ♂.

13. *CAUTIRES LATITHORAX* Bourg. — Congo belge : Haut-Itimbiri, forêt des Ababouas, 1 ♂.

14. *PLATEROS (PLANETEROS) OCHROPTERUS* Gorb. (*africanus* Bourg). — Harar, 1 exemplaire.

---

UNE NOUVELLE ESPÈCE CHINOISE DU GENRE *HELOTA*,

PAR M. C. RITSEMA.

*Helota Lesnei* nov. sp. ♂.

Très voisine d'*Helota verrucosa* Rits., de Birmanie, mais facilement reconnaissable à sa couleur plus sombre, à la coloration uniforme du prothorax (les angles antérieurs et le milieu du sternum sont d'un bronzé foncé et non jaunâtre), à ses tibias différemment colorés (un anneau de couleur sombre immédiatement en dessous du milieu, au lieu de la moitié apicale sombre en entier), etc.

Longueur, 10 millimètres. D'un cuivreux sombre en dessus, mat, en

raison d'une ponctuation très dense, muni de nombreuses élévations ou tubercules de dimensions et de formes différentes, plus ou moins cerclées de noirâtre. Cette teinte noirâtre détermine sur le milieu de chaque élytre une bande longitudinale mal définie. Les deux articles basilaires et la massue des antennes d'un testacé pâle, les autres articles d'un noir de poix. Chaque élytre avec deux petites taches jaunes, convexes, l'antérieure distinctement plus grande que la postérieure. La surface inférieure de la tête, les pro-, méso- et métasternum, les hanches et les épipleures élytraux vert bronzé, les trochanters d'un brun de poix, les fémurs d'un testacé pâle avec la portion apicale d'un noir de poix et offrant un reflet cuivré, les tibias testacé pâle avec la base et un anneau juste au-dessous du milieu d'un noir de poix; les tarses brun de poix avec la base du dernier article et celle des ongles d'un testacé pâle; l'abdomen est testacé pâle; la saillie intercoxale du premier segment avec un léger reflet bronzé.

La tête est très densément ponctuée, la ponctuation étant plus fine sur la partie antérieure; sur le disque, entre les yeux, existent deux élévations longitudinales subparallèles peu distinctes et, au-devant d'elles, quelques autres aussi peu marquées.

Le prothorax est plus large à sa base qu'il n'est long; il est rétréci suivant une courbe légère vers le bord antérieur qui se recourbe lui-même en arrière en formant des angles latéraux proéminents; la base bisinuée, le lobe médian largement mais non profondément émarginé, les angles latéraux aigus; les bords latéraux très distinctement crénelés, les crénelations étant au nombre de 11 ou 12 à chacun d'eux. La surface supérieure très densément ponctuée (la ponctuation ressemblant à celle des élytres) et pourvue de plusieurs élévations et tubercules fortement ponctués, qui sont disposés de la même manière que dans l'espèce voisine. Scutellum transverse, rectangulaire, largement impressionné au milieu.

Les élytres offrent leur plus grande largeur avant les taches jaunes antérieures et s'atténuent légèrement vers l'apex, où ils sont à peu près conjointement arrondis et munis d'une dent suturale distincte; les bords latéraux sont irrégulièrement dentés en scie depuis la base jusqu'au sommet. Les élytres sont très densément couverts de points de dimensions égales à ceux du pronotum; les interstries suturales ont une rangée irrégulière de points enfoncés et sont séparés du disque par une rangée de points profondément enfoncés et très rapprochés les uns des autres. Outre les deux taches jaunes convexes, chaque élytre est pourvu de 9 rangées de tubercules allongés et étroits: les tubercules des 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> rangées sont les plus petits; ceux des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rangées sont plus gros et plus fortement élevés; à la base, à quelque distance du scutellum, existe un tubercule brillant, arrondi.

La surface inférieure de la tête (à l'exception de la gorge) est couverte d'une profonde ponctuation; sur les côtés du prosternum, les points sont

plus gros, mais ils s'effacent vers les angles antérieurs; la partie intercoxale a des bords latéraux saillants, qui sont divergents vers le mésosternum, et une sculpture irrégulière, peu distincte; les côtés du métasternum, principalement en avant, présentent une ponctuation profonde, et la partie médiane du même segment est brillante; sur son milieu, à quelque distance du canalicule médian, est une petite touffe ovale, longitudinale, formée de soies d'un roux sombre. L'abdomen est très finement ponctué, un peu plus fortement vers les côtés. Le segment ventral basilaire est un peu plus long que les deux suivants réunis; depuis la base jusqu'au milieu de ce segment et s'étendant latéralement jusqu'aux hanches, s'observe une ponctuation irrégulière, et sur le milieu du bord postérieur de cette région ponctué existe un petit tubercule; les 2°, 3°, 4° et 5° segments sont égaux en longueur; le 5° ou segment apical est largement tronqué en arrière et muni à son extrémité d'une impression large mais peu profonde et mal définie. L'apex des fémurs qui est métallique est fortement ponctué; sur les tibias, les points enfoncés sont un peu allongés; les tibias antérieurs sont incurvés, particulièrement au bord interne, et cette courbure finit à quelque distance de l'apex; la partie qui s'étend au delà de cette courbure jusqu'à l'apex du tibia est droite; les tibias postérieurs sont comprimés, légèrement flexueux et un peu plus larges après le milieu qu'à l'extrémité.

*Habitat.* — Chine: Kouy-Tcheou (R. P. Cavalerie, 1905). — Un spécimen mâle unique au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Cette jolie espèce est dédiée à M. P. Lesne, le distingué Assistant du service entomologique de ce Musée.

---

CELLIA TANANARIVIENSIS, *CULICIDE NOUVEAU DE MADAGASCAR*,  
9<sup>e</sup> GENRE DE LA SOUS-FAMILLE DES ANOPHELINA,

PAR M. VENTRILLON.

Cette espèce est excessivement commune aux environs de Tananarive; je je l'ai également trouvée dans nombre de lots de moustiques provenant de diverses localités de Madagascar. Elle représente les 48 p. 100 des Anophèles de Tananarive. Les autres Anophèles sont représentés par le *Myzorrhynchus Mauritanus* (48 p. 100), le *Cellia alba* (2 p. 100) et le *Myzomia Neireti* (2 p. 100).

Elle se capture toute l'année, mais surtout pendant la saison des pluies.

♀ Longueur, 6 millimètres.

*Tête.* — La tête paraît noire, mais le milieu de l'occiput est couvert de petites écailles blanches, plates, et de quelques poils noirs. Entre les yeux